



Mairie de ROULANS

34 grande rue
25640

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du jeudi 8 avril 2021

1

Le conseil municipal de la Commune de ROULANS, régulièrement convoqué en date du 02/04/2021, s'est réuni à l'espace culturel de ROULANS **jeudi 8 avril 2021** à 20 h sous la présidence de M. JACQUOT Alain, Maire.

Frédéric CARRY a présenté sa démission du conseil municipal (lettre reçue le 3 avril). Christian BRUCKERT le remplace et a été convoqué pour cette réunion.

Etaient présents :

Christian BRUCKERT - Hervé DUBOIS-DUNILAC - Marguerite GAFFIE – Alain JACQUOT – Louis HUMBERT – Emmanuelle LAGIERE - Corinne MAIRET - Jean-Luc PAUTHIER – Colette PERROT - Catherine TRONCIN – René TRUCHE

Absents excusés : Cyril HESS avec pouvoir à Corinne MAIRET – Véronique GARNIER – Valérie DONEY - Sylvie GLOSA

Secrétaire de séance : Marguerite GAFFIE

Approbation de la séance du jeudi 25 mars 2021

Après lecture par le maire, le procès-verbal de la réunion du 25 mars écoulé est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

Lotissement Aux Vignes de Morteau

- Les signatures des premiers compromis de vente vont intervenir dès réception des études de sol actuellement en cours sur chaque lot.
- Réception des travaux prévue le 14 avril avec réserves candélabres
- Baptême de la rue qui traverse le lotissement en partie basse : rue de traverse

ORDRE DU JOUR

► Service Forêt

- a) Compte de gestion 2020
- b) Compte administratif 2020
- c) Budget primitif 2021

► Service Lotissement Aux Vignottes

- a) Compte de gestion 2020
- b) Compte administratif 2020
- c) Budget primitif 2021

► Service Cimetière

- a) Compte de gestion 2020
- b) Compte administratif 2020
- c) Budget primitif 2021

► Budget général

- a) Compte de gestion 2020
- b) Compte administratif 2020
- c) Actualisation des taux d'imposition 2021
- d) Budget primitif 2021

► Convention Mise à disposition broyeur à déchets verts

► Achat de terrains

2021.24 - Approbation du compte de gestion 2020

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et donne quitus au receveur municipal pour la gestion 2020 du service Forêt.

2021.25 – Approbation du compte administratif 2020

Le maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020. Est désigné Président de séance : Hervé DUBOIS-DUNILAC.

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2020 du service forêt est approuvé à l'unanimité conformément au tableau ci-dessous.

3

Compte administratif 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Résultats 2019		15 415.58	1 218.95	
Affectation en Investissement				32 840.00
Opérations réelles 2020	25 537.47	48 238.94	65 325.34	0.00
Reversement au budget général	18 900.00			
TOTAUX	44 437.47	63 654.52	66 544.29	32 840.00
RESULTATS PAR SECTION		19 217.05		-33 704.29
Excédent au 31/12/2020		-14 487.24		
Restes à réaliser : Subvention Chemin				21 600.00
Excédent corrigé au 31/12/2020	7 112.76			

2021.26 – Adoption du budget primitif 2021

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le budget primitif 2021 du service forêt est approuvé à l'unanimité comme suit :

Budget Primitif 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Résultats 2020	7 911.75			24 229.21
Opérations 2021	110 744.00	139 000.00	400 262.00	360 500.00
Amortissement exceptionnel	50 142.00			50 142.00
Dépenses imprévues	4 811.46			
TOTAUX	173 609.21	139 000.00	400 262.00	434 871.21
RESULTAT PAR SECTION		-34 609.21		34 609.21
EXCEDENT DU BP 2021				0.00

LOTISSEMENT AUX VIGNOTTES

Lotissement de 2 parcelles – 18 et 20 rue de Montperroux

2021.27 - Approbation du compte de gestion 2020

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et donne quitus au receveur municipal pour la gestion 2020 du service lotissement Aux Vignottes.

2021.28 – Approbation du compte administratif 2020

Le maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020.

Est désigné Président de séance : Hervé DUBOIS-DUNILAC.

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2020 du service lotissement Aux Vignottes est approuvé à l'unanimité conformément au tableau ci-dessous.

2021.29 – Adoption du budget primitif 2021

Après présentation détaillée par le maire en sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du service lotissement Aux Vignottes conformément au tableau ci-dessous :

	CA 2018 et 2019	CA 2020	BP 2021
DEPENSES			
Viabilisation ENEDIS	2 094.58		
Viabilisation ROULANS TP	22 960.90		
Etude ORANGE	321.00		
Achat terrain Commune	10 296.00		
Versement Budget général			11 815.52
Total Dépense	35 672.48	0.00	11 815.52
RECETTES			
Vente 1 parcelle	47 488.00		
Total Recette	47 488.00	0.00	0.00
Report Excédent		11 815.52	11 815.52
Excédent	11 815.52	11 815.52	0.00

Reste une parcelle à vendre : 35 520 E hors taxe

BUDGET CIMETIERE

2021.30 - Approbation du compte de gestion 2020

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et donne quitus au receveur municipal pour la gestion 2020 du budget cimetière.

2021.31 – Approbation du compte administratif 2020

Le maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020.

Est désigné Président de séance : Hervé DUBOIS-DUNILAC.

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2020 du service cimetière est approuvé à l'unanimité conformément au tableau ci-dessous.

2021.32 – Adoption du budget primitif 2021

Après présentation détaillée par le maire en sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du service cimetière conformément au tableau ci-dessous :

	B. P. 2020	C. A. 2020	B. P. 2021
DEPENSES			
Achat Caveaux	28 095	22 095	
Variation de stocks	28 095	0	
Total Dépenses	56 190	22 095	0
RECETTES			
Vente caveaux 3 en 2020 – 2 en 2021	9 100	5 620	2 600
Subvention Budget général	18 995	18 995	
Variation de stocks	28 095	0	
Total Recettes	56 190	24 615	2 600
Report Excédent N-1			2 520
Excédent global	0	2 520	5 120

BUDGET GENERAL

2021.33 - Approbation du compte de gestion 2020

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 et donne quitus au receveur municipal pour la gestion 2020 du budget général.

2021.34 – Approbation du compte administratif 2020

Le maire quitte la salle pour le vote du compte administratif 2020.

Est désigné Président de séance : Hervé DUBOIS-DUNILAC.

Après présentation détaillée en sections de fonctionnement et d'investissement, le compte administratif 2020 du budget général est approuvé à l'unanimité conformément au tableau ci-dessous.

Compte Administratif 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Résultats 2019 (1)		239 643.48	57 171.76	
Affectation Résultat Fonct. 2019 (1)				147 572.00
Opérations réelles 2020	502 790.92	692 131.58	144 893.90	216 515.54
TOTAUX	502 790.92	931 775.06	202 065.66	364 087.54
Résultats par section	428 984.14		162 021.88	
EXCEDENT AU 31/12/2020		591 006.02		
Reprise Restes à Réaliser			917 626.00	475 200.00
Excédent corrigé au 31/12/2020			148 580.02	

2021.35 – Actualisation des taux d'imposition pour 2021

Le maire expose qu'à compter de 2021, les parts communale et départementale de la taxe foncière sont désormais fusionnées et que le produit en résultant sera versé intégralement aux communes afin de compenser la perte de la taxe d'habitation. Pour le contribuable, cette fusion n'aura aucune incidence financière.

Pour Roulans – Nouveau taux de taxe foncière

- Part communale 8.03 % (base 2020)
- Part départementale 18.08 % (base 2020)

Soit un taux global de Taxe foncière de **26.11 %**.

La sur ou sous-compensation par rapport au produit de la T. H. est neutralisée par un coefficient correcteur, soit pour Roulans :

- Ressources perçues en 2020 par le Département pour la T. H. : 176 739 E
- Montant à compenser pour la perte de la Taxe d'habitation : 162 655 E
(= taux communal de T. H. de 2017 : 10.01 % x bases T. H. 2020)
 - Coefficient correcteur : - 14 258 E

Tableau 2020

	Bases effectives 2019	Taux 2019 et 2020	Bases 2020 prévisionnelles	Produits à taux constant
Taxe foncière (bâti)	950 282	8.03	971 300	77 995
Taxe foncière (non bâti)	22 017	18.55	22 100	4 100
Sous-total				82 095
Taxe d'habitation (1)	1 465 194	10.01	1 487 000	148 849
Montant global				230 944

Tableau 2021

	Bases d'imposition effectives 2020	Taux d'imposition 2021	Bases 2021 prévisionnelles	Produits à taux constant
Taxe foncière (bâti)	976 339	26.11	988 300	258 045
Taxe foncière (non bâti)	22 104	18.55	22 100	4 100
Total avant coefficient correcteur				262 145
- Coefficient correcteur Taxe d'habitation				- 14 258
Nouveau total				247 887
Produit de la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires				5 744
Total net				253 631

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des taux 2020 pour 2021, conformément au tableau ci-dessus avec un nouveau taux de taxe foncière qui passe, avec la part départementale, à 26.11 %. Le produit net attendu s'élève à 253 631 E.

2021.36 – Adoption du budget primitif 2021

Après présentation détaillée par le maire en sections de fonctionnement et d'investissement, le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 du service cimetière conformément au tableau ci-dessous :

Budget primitif 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reprise Résultats 2020		148 579.00		162 021.00
Affectation Résultat Fonct. 2020				280 405.00
Opérations réelles 2021	483 220.00	674 566.00	1 878 226.00	1 125 800.00
Dépenses imprévues	29 925.00			
Subvention Budget Cimetière				
Virement pour équilibre Investissement	310 000.00			310 000.00
TOTAUX	823 145.00	823 145.00	1 878 226.00	1 878 226.00
Résultats par section	0	0	0	0
EXCEDENT DU BP 2021		0		

CONVENTION BROYEUR

Après lecture par le maire, l'assemblée valide à l'unanimité la convention à intervenir entre le Sytevom, les différents Sictom du secteur et la commune pour la mise à disposition du local de stockage et du broyeur à déchets verts au profit de la collectivité. Le maire est mandaté pour la signature de ladite convention.

ACHAT DE TERRAINS

Sur proposition du maire, l'assemblée accepte à l'unanimité l'acquisition des parcelles ci-dessous :

Propriétaire Famille TRONCIN et TRONCIN Christian
« A la Côte d'Aigremont »

N° Parcelles	Surface m ²
C 741	5570.00
C 781	610.00
C 801	390.00
C 810	768.00
C 1000	605.00
C 1175	1015.00
	8 958

- Prix : 0.10 E le m² soit 896 E au total
- Frais à la charge de la commune

Le maire est mandaté pour la signature de l'acte correspondant auprès de Maître LEPARLIER Sophie, notaire à Baume-Les-Dames.




Le Maire,
Alain JACQUOT